a partenant luy cedant et luy quittant par cet écrit tous mes droits et prétentions sur la dite terre et seigneurie cydessus spécifié

"Au trois rivières le 15 mars 1741.

"CHRETIEN VEUVE DE VITRE" (1)

Madame Boisseau, née Marie-Louise Bissot de Vincennes, le 26 février 1751, vendait le fief de Vitré ou Montapeine à Claude-Joseph Roy, déjà seigneur de Vincennes, pour le prix et somme de 1800 livres payables 1000 livres le 1er octobre 1751 et 800 livres le 1er octobre 1752. (2)

Madame Boisseau déclarait dans son acte de vente que le fief de Vitré ou Montapeine avait dix arpents de front sur six lieues de profondeur. Or, le 18 juin 1749, MM. de la Galissonnière et Bigot avaient accordé à Claude Antoine de Bermen, seigneur de la Martinière, "l'étendue de terre qui se trouve à prendre au bout de la profondeur du fief de Vitré et qui est enclavée entre les fiefs de Vincennes et Livaudière au nord'est et celui de la Martinière au sud-ouest, jusqu'à l'égale profondeur de six lieues que contient le fief de la Martinière." Elle vendait donc une propriété qui appartenait pour la plus grande partie à M. de la Martinière.

Celui-ci réclama sa propriété en justice et l'intendant Bigot, le 25 mai 1753, "sans avoir égard au contrat de la vente faite par madame Boisseau au sieur Roy du fief de Vitré, maintenait M. de la Mar-

(1) Cet écrit sous seing privé fut déposé en l'étude du notaire Pinguet, à Québec, le 19 mars 1741, par Marie-Louise Bissot de Vincennes, plus tard épouse de Nicolas Boisseau.

(2) Acte de Jean-Claude Panet, 26 février 1751.